

Travaux d'adaptation des logements pour les personnes sourdes ou malentendantes

Améliorer la perception auditive en privilégiant l'acoustique

Coupler les signaux sonores par des signaux visuels

Favoriser la perception visuelle

Les travaux visant l'adaptation du logement à un handicap ou une difficulté physique doivent se concevoir dans un échange entre la personne-usager, ses aidants et les professionnels du bâtiment. L'adaptation du logement de la personne sourde ou malentendante a pour objectif de compenser l'absence ou la baisse de perception auditive par des aménagements et la mise en place d'installations complémentaires faisant principalement appel à la compensation visuelle. Pour les malentendants, il s'agira également de favoriser leur perception auditive en s'attachant au traitement acoustique pour s'isoler des bruits extérieurs au logement et pour mieux traiter l'ambiance sonore intérieure en évitant les réverbérations pour une perception plus précise.



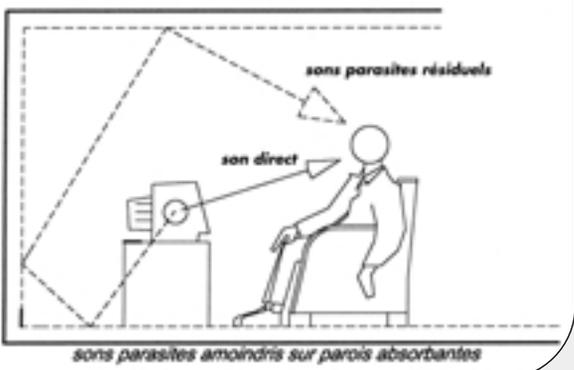
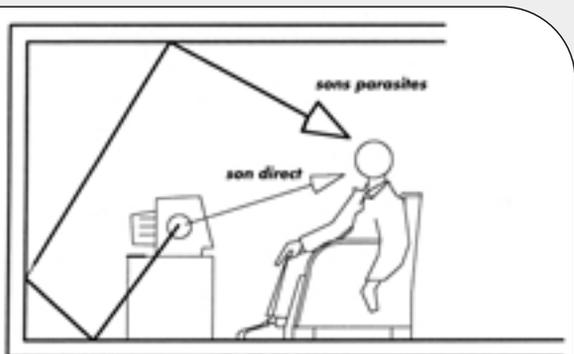
Améliorer la perception dans son logement



Le handicapé auditif est particulièrement sensible à l'aménagement de son environnement. La prise en compte de l'acoustique est un facteur indispensable pour l'amélioration de la perception auditive des malentendants. La transparence des espaces, en permettant des contacts visuels, a pour objet de réduire l'impression d'isolement.

Les signaux visuels de substitution remplacent efficacement les signaux sonores.

Améliorer la perception auditive en privilégiant l'acoustique



La qualité acoustique du logement a une incidence directe sur la perception auditive de la personne présentant une déficience. Supprimer les bruits parasites permet de mieux concentrer son attention auditive.

Pour s'isoler de l'extérieur, on choisira des fenêtres à double vitrage présentant des qualités acoustiques spécifiques complémentaires des qualités thermiques.

Des grilles de ventilation adaptées existent également : elles font obstacle aux bruits en laissant passer l'air.

Les portes seront choisies avec le même soin.

Dans une même construction, l'isolation entre logements nécessite le choix de matériaux adaptés afin que le logement de la personne malentendante soit isolé des bruits d'autrui.

Pour permettre une utilisation sans gêne des équipements sonores (téléviseur, chaîne hi-fi, radio) utilisés souvent à forte puissance, le logement de la personne malentendante devra également être lui-même isolé.

Coupler les signaux sonores avec des signaux visuels

La sonnette d'entrée, celle du téléphone ou de l'interphone, peuvent être couplées à un ou plusieurs signaux lumineux permettant d'être averti d'une visite ou d'un appel en plusieurs endroits de son logement.

L'interphone sera avantageusement remplacé par un vidéophone afin que le malentendant puisse être informé de l'identité de son visiteur.



Favoriser la perception visuelle

Pour éviter son isolement et permettre au malentendant de contrôler son environnement, le logement s'ouvrira sur des perspectives visuelles vers l'intérieur et l'extérieur.

Les portes seront positionnées pour offrir ces transparences. Elles devront pouvoir rester ouvertes entre les espaces sans gêner le cheminement ou l'agencement.

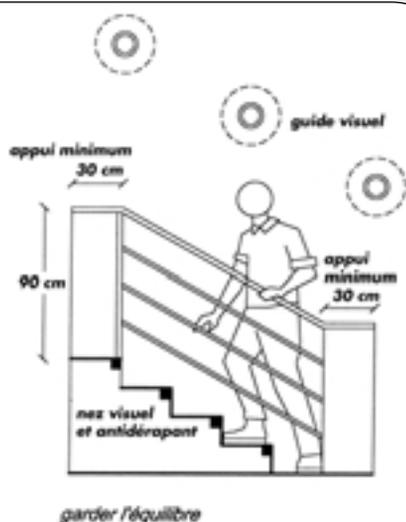
Les portes coulissantes dont la dimension peut être importante répondent parfaitement à cette fonction.

L'organisation du logement gardera cet objectif de transparence. La cuisine par exemple sera de préférence ouverte, de type « cuisine américaine » permettant de maintenir le contact avec les autres occupants lors de son utilisation.

Les ouvertures vers l'extérieur seront conçues avec le même souci afin de permettre à la personne de profiter de l'animation extérieure et de contrôler son environnement.



Eviter les déséquilibres



Pour palier aux troubles de l'équilibre dus à la surdité, les emmarchements seront accompagnés d'un appui sous forme de main courante.

Autres fiches disponibles

- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes handicapées moteur.
- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées.
- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes non voyantes ou mal voyantes.
- Les chutes.
- L'incendie.
- Les intoxications.
- Chocs et pincements.
- Brûlures et électrocutions.
- Le radon dans l'habitat ancien.
- Les peintures au plomb dans l'habitat ancien.

Pour toute demande d'information :

- ANAH : 17, rue de la Paix 75002 Paris

- Délégations départementales de l'ANAH au sein de chaque DDE

www.anah.fr